

Association Famidac
Bouteillac

07110 ROCLES

Avec le soutien de la
Fondation MAAF et la



Ce que vous trouverez sur le site www.famidac.fr :

Mises en relation

- Annonces gratuites de recherche de famille d'accueil,
- Coordonnées d'accueillants familiaux agréés,
- Adresses d'associations et d'organismes départementaux...

Informations pratiques et juridiques

- Actualités de l'accueil familial
- Lettre d'information, forum
- Textes de lois et décrets, contrats type...
- Questions - réponses en ligne
- Documentation, témoignages
- Liens, adresses et ressources utiles...

Le site [famidac.fr](http://www.famidac.fr) est un service gratuit
géré par des bénévoles de l'association
Famidac- Bouteillac 07110 Rocles
Tél. 04 75 88 38 64
Mail : famidac@famidac.fr

famidac

Les accueillants familiaux et leurs partenaires

Pour offrir des alternatives aux placements en établissements spécialisés à toutes personnes rencontrant des difficultés permanentes ou passagères :

- adultes handicapés,
- personnes âgées,
- malades,
- convalescents
- ...



Le site des accueillants familiaux et de leurs partenaires

Échanges, partage, solidarité, générosité, économie : à mi-chemin entre le domicile et l'établissement, les accueillants familiaux prennent en charge des personnes rencontrant des difficultés passagères ou permanentes - adultes handicapés, personnes âgées, malades, convalescents...

Sur famidac.fr, les accueillants familiaux et leurs partenaires (parents, travailleurs sociaux, agents de la fonction publique territoriale, responsables d'établissements...) additionnent leurs compétences :

- Pour offrir aux adultes handicapés des activités et des services adaptés.
- Pour permettre aux personnes âgées d'échapper à leur isolement.
- Pour que les malades et les convalescents puissent enfin quitter l'hôpital, l'établissement spécialisé ou la maisons de repos...

Les accueils peuvent être permanents ou temporaires, à temps plein ou à temps partiel, en ville ou en pleine nature, en chambres individuelles ou en logements indépendants, "services compris". Dans tous les cas notre ambition est que, chez nous, les personnes accueillies se sentent "chez elles" ...

Le coût des accueils est librement négocié entre la personne accueillie et l'accueillant, en fonction du confort du logement proposé, des services rendus, des fournitures prévues... ; Famidac favorise les mises en relation mais ne sert en aucun cas d'intermédiaire financier...

Ce site associatif est l'œuvre d'une équipe de bénévoles : vos remarques et observations nous aident à l'enrichir, à le mettre à jour plusieurs fois par semaine. Merci pour vos contributions - témoignages, informations, documentations, rectifications d'erreurs ou adhésions !

Si vous êtes tuteur ou curateur, votre adhésion vous permettra d'obtenir, par courriel, nos documents type informatisés (contrats, bulletins de salaire...) et régulièrement mis à jour.

Les accueillants familiaux agréés ont droit, en plus :

- à la publication d'une annonce sur famidac.fr,
- à la mise en relation avec des personnes handicapées ou âgées ayant publié une annonce sur le site
- à des conseils personnalisés, par courriel ou par téléphone
- à une assurance professionnelle "Protection juridique des accueillants familiaux".

Demande d'adhésion

Je soussigné(e) _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Souhaite adhérer pour 12 mois à l'association Famidac en qualité de :

- Tuteur, aidant familial, sympathisant** : 20 €.
- Accueillant familial "social" ou association d'accueillants** : 50 €, avec annonce et protection juridique.
- Accueillant familial thérapeutique** : 35 €, avec protection juridique.
- Propriétaire de gîte adapté ou de logement indépendant** : 50 €, avec annonce.

Fait à _____ le _____

Signature

Joindre un chèque libellé à l'ordre de Famidac. Celui-ci ne sera encaissé qu'après examen et validation de votre demande d'adhésion. Si vous êtes accueillant(e) familial(e) agréé(e) par votre Conseil Général, joignez également à votre courrier une copie de votre attestation d'agrément.